



Association des Sinistrés de Cazilhac

DÉCLARÉE À LA PRÉFECTURE DE L'AUDE SOUS LE N° 07666

Inondation Le mémento du Sinistré

INONDATION

Le memento du Sinistré

AVERTISSEMENT

Ce document a été créé pour aider
les populations situées dans des zones à risque
à prévoir et surmonter l'épreuve de l'eau.

Les informations contenues dans ce
document sont dictées par l'expérience
de sinistrés. Elles sont données à titre indicatif.

Ce manuel ne se veut malheureusement
pas exhaustif, chaque cas étant particulier.

© Association des Sinistrés de Cazilhac - janvier 2001. Tous droits réservés.

Table des matières

<i>Les numéros de téléphones importants.....</i>	<i>1</i>
<i>Avant le Sinistre.....</i>	<i>2</i>
S’informer.....	2
Le réflexe inondation.....	2
Les papiers importants.....	2
Les objets électriques.....	2
Pensez inondation.....	2
La prévention.....	3
La documentation.....	3
La survie.....	4
<i>Pendant le sinistre.....</i>	<i>5</i>
La protection des biens.....	5
La protection des personnes.....	5
Les réflexes qui sauvent.....	6
<i>Après le sinistre.....</i>	<i>7</i>
Le bilan.....	7
Le nettoyage.....	7
Le constat.....	7
La remise en état.....	8
<i>Annexe.....</i>	<i>9</i>
ETAT DE PERTE MOBILIER.....	10
AIDE MEMOIRE PERSONNEL.....	11

ICÔNES

-  À retenir
-  Numéro important
-  Astuce
-  Document en annexe

Les numéros de téléphones importants

Numéros de téléphone des élus, secours, associations, assurances, etc...



	Alerte inondation.....	04.68.79.
	S.A.M.U.....	15
	Pompiers.....	18
	Police secours.....	17
	C.R.O.S.S ¹	04.94.61.71.10
	E.D.F dépannage 24h/24.....	0.810.333.211
	GDF dépannage 24h/24.....	04.68.47.50.89
	Lyonnaise des Eaux.....	0.810.865.865
	France Télécom.....	0.800.101.311
	Préfecture.....	04.68.10.27.01
	S.I.D.P.C. ²	04.68.10.27.36
	D.D.E. ³	04.68.47.88.10
	Gendarmerie Carcassonne....	04.68.71.22.22
	Assurances.....	
	Hôpital Carcassonne.....	04.68.24.24.24
	Médecin.....	
	
	
	
	
	
	

¹ Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage

² Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

³ Direction Départementale de l'Équipement

Avant le Sinistre

Quelques gestes simples au quotidien peuvent éviter des dégâts irréversibles le jour venu. De plus une préparation efficace peut vous soulager de bien des tourments.

S'informer

S'informer sur le risque, sa fréquence et son importance. (Mairie, Préfecture, Services de l'Etat).

Le réflexe inondation

Avant de ranger un objet, ayez le réflexe qui peut le sauver en cas de sinistre. Pour cela poser-vous les questions suivantes :

- ◆ Cet objet craint-il l'humidité ?
- ◆ Est-ce un objet important ?
- ◆ Est-il irremplaçable ?

Si vous répondez oui à l'une de ces questions, alors pensez à le déposer « hors d'eau ».

Dans cet état d'esprit nous vous donnons ci-dessous une liste non limitative des objets auxquels vous devrez plus particulièrement porter attention.

Les papiers importants.

Documents d'Etat-Civil, d'Assurances, Factures, Actes Notariés (maison), Photos.

Les objets électriques.

Les prises de courant, rallonges électriques, petit électroménager, ordinateur, appareil photo, etc. devront être placés à un « niveau hors d'eau ».

Pensez inondation.

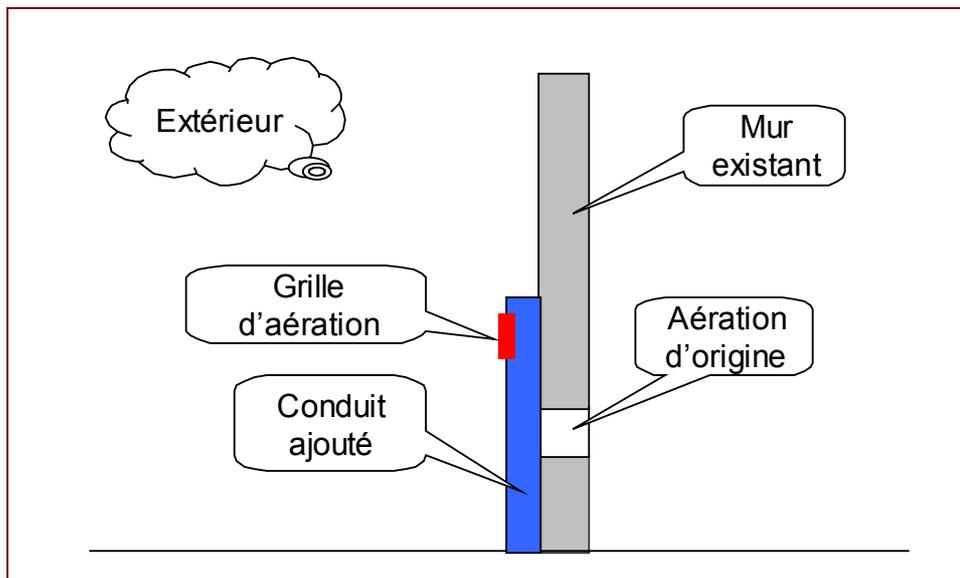
Lors de l'achat d'un meuble, penser que si celui-ci est en aggloméré, il résistera peu ou pas du tout à un « trempage dans l'eau ». Le bois plein par contre résiste très bien, à condition de bien le sécher par la suite, mais le prix étant différent, c'est à vous de voir...

Prévoir quelques outils qui vous serviront au nettoyage après coup. (Raclettes, serpillière, etc.)



LES NUMÉROS DE TÉLÉPHONES IMPORTANTS

Si possible et si le niveau maximal des crues est inférieur à un mètre, vous pouvez prévoir un conduit qui protégera vos aérations basses.



La prévention

La documentation.

En cas de sinistre, le dialogue avec son assureur est toujours plus facile si l'on a prévu certaines petites choses à l'avance. Ces précautions sont valables quel que soit le type de sinistre. Vous pourrez placer ces documents dans un petit classeur que vous rangerez hors d'eau dans la maison ou à l'abri dans la zone de survie.

LES FACTURES

Mettre de côté toutes les factures importantes (meubles, appareils ménagers, bijoux, appareils photos, informatique). Relevez le type et les numéros de série de vos appareils et joignez les aux factures.

LES PHOTOS

Afin d'éviter tout litige, il peut être intéressant de produire des photos de vos objets les plus précieux. Cela pourra vous servir à prouver votre bonne foi en cas de disparition ou pour prouver leur état avant le sinistre. Les objets suivants sont particulièrement intéressants : bijoux, meubles anciens (faire une photo en gros plan et une montrant leur environnement), appareils de valeur, etc.).

LES DOCUMENTS OFFICIELS

Documents concernant votre Etat-civil (permis de conduire, carte d'identité, livret de famille, passeport, etc.), les actes notariés concernant votre maison (acte de propriété),

La survie.

Si votre habitation ne comporte qu'un seul étage, il peut être intéressant de se ménager une zone de survie. Celle-ci devra se trouver au-dessus du niveau de la plus haute crue constatée. Cette zone peut être aménagée dans des combles, un grenier, au-dessus d'un garage, etc. Une fenêtre ou une trappe dans le toit sera prévue afin de permettre une évacuation éventuelle. Dans ce cas prévoir un tissu de couleur vive (pour se signaler) et une longue corde à laquelle vous pourrez vous attacher après l'avoir fixée solidement à un tuyau par exemple.

Penser que ce refuge pourra vous abriter plusieurs heures en attendant la décrue. C'est pourquoi vous devrez y entreposer quelques objets indispensables à votre survie ou à votre confort.

La liste suivante vous aidera à prévoir l'essentiel :

- ◆ Quelques vivres de longue conservation et énergétique (sucre, chocolat, briques de lait, bouteilles d'eau). Se rappeler que le manque d'électricité est probable et que vous ne pourrez pas faire chauffer vos aliments, à moins de prévoir un petit réchaud type « camping-gaz », mais attention au risque d'incendie !
- ◆ Un éclairage type torche ou lampe à gaz (penser aux piles ou au cartouche de gaz).
- ◆ Des vêtements chauds et une couverture.
- ◆ Un matelas gonflable.
- ◆ Une radio à piles (prévoir des piles de rechange) afin de se tenir au courant des événements.
- ◆ Si possible, y placer un poste téléphonique et prendre son téléphone portable.

☞ **Ne pas oublier de toujours garder une batterie en pleine charge**

Vous pouvez également prévoir quelques sacs de sable qui serviront à retarder l'écoulement de l'eau à l'intérieur de votre domicile. Mais ceux-ci ne seront efficaces qu'en cas de crue lente, car on n'arrête pas une crue soudaine ou rapide, et dans ce dernier cas il vaut mieux ouvrir les portes, car elles ne résisteraient pas à une vague importante et risqueraient de céder brutalement en provoquant encore plus de dégâts.

Mettez également de côté quelques blocs de parpaings qui pourront vous servir à surélever quelques meubles.

Pendant le sinistre

C'est maintenant que vous allez juger si votre préparation est efficace !

La protection des biens

**Utiliser les
parpaings
préparés plus
haut.**

Si la cellule de crise de votre municipalité fonctionne efficacement, vous devrez en principe être prévenus un peu à l'avance. Le temps dépendra évidemment de la rapidité du « déluge ». Dans ce cas profitez-en pour surélever tous ce que vous pourrez, (meubles légers, lits, machine à laver, télévision, etc.).

Fermer les portes, fenêtres, soupiraux, aérations pour ralentir l'arrivée de l'eau et limiter les dégâts.

Coupez votre compteur électrique. (Si votre installation est récente et aux normes, votre disjoncteur différentiel déclenchera de toute façon dès que la première prise électrique touchera l'eau) ; ainsi que votre compteur à gaz.

La protection des personnes

Puis dirigez-vous dans la pièce de survie ou dans les étages, en emportant avec vous les objets qui n'y sont pas encore comme :

De l'eau potable, des vivres, le téléphone portable, le classeur de document préparé plus haut avec vos papiers d'identité, votre radio à piles, une lampe de poche, des piles de rechanges, des vêtements chauds, sans oublier vos médicaments. etc. Vous pourrez ainsi attendre les secours dans les meilleures conditions.

Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre.

Tenez-vous prêts à évacuer les lieux à la demande des autorités (prenez vos papiers d'identité et si possible fermez le bâtiment.

Ne pas aller chercher les enfants à l'école, c'est l'école qui s'occupe d'eux.

Ne pas téléphoner afin de laisser les lignes libres pour les secours (sauf pour demander vous-même du secours).

PENDANT LE SINISTRE

Ne pas aller à pied ou en voiture dans une zone inondée ; vous iriez au devant du danger. Même si vous connaissez bien les lieux, ils sont différents sous l'eau, des pièges jalonnent votre chemin. (plaques d'égout enlevées, embâcle divers).

Les réflexes qui sauvent.



Fermer la porte



Couper l'électricité et le gaz



Monter dans les étages



Ecouter la radio



Ne pas aller chercher les enfants à l'école



Liberer les lignes

Après le sinistre

C'est maintenant que commence la réelle épreuve, tant psychologique que physique. Il vaut mieux y être un peu préparé. Mais le réconfort et l'aide des voisins moins touchés que vous, vous aidera à surmonter cette épreuve.

Le bilan

Avant tout nettoyage, faire un premier constat des dégâts en notant tout ce que vous trouverez de détruit. Faites des photos de tous les objets, meubles, ainsi que tout endroit pouvant prouver la hauteur de l'inondation. Les assurances apprécient que l'on leur fournisse un dossier le plus précis possible.

Afin d'éviter tout litige, il est préférable de ne rien jeter avant le passage de l'expert de l'assureur.

Il est temps de passer un premier contact téléphonique à votre assureur, puis de confirmer par lettre recommandée.

Le nettoyage

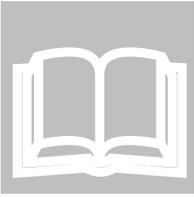
Vous pouvez maintenant commencer à procéder à un premier nettoyage, (il en faudra sûrement plusieurs pour en voir le bout définitivement). C'est là que rentrent en action les raclettes mise de côté plus haut.

N'oubliez pas de décoller les papiers peints qui, sans cela, ne sécheraient pas et contribueraient à garder de l'humidité sur les murs, et génèreraient de la moisissure. Si cela devait arriver, une petite astuce consiste à passer une éponge humide imbibée d'eau de javel sur le mur moisi.

En ce qui concerne les appareils électriques, ne vous précipitez pas. Séchez-les bien avant de remettre le courant, vous aurez la surprise d'en revoir fonctionner certains (notamment ceux à base de moteurs électriques comme les machines à laver ou les réfrigérateurs).



Le constat



Il vous reste à vous procurer les devis de réparation ou de remplacement des biens détruits. Vous trouverez en annexe un exemple d'état de perte mobilier à fournir à votre assureur. Vous pouvez ainsi présenter à l'expert un dossier complet auquel vous pourrez, en cas de besoin, ajouter une copie des photos prises avant sinistre ainsi que les factures des biens perdus (voir chapitre 1 – la prévention).

La remise en état

Surtout ne pas se précipiter pour commencer les travaux. En effet il vaut toujours mieux attendre que tous les meubles et les murs soit bien secs avant de commencer la remise en état. Selon la saison, une période de trois à six mois est nécessaire pour que les murs recouverts de plâtre soient complètement asséchés. Ne pas oublier que l'humidité remonte du sous-sol sur les murs et sur les sols pendant plusieurs mois.

Nous vous recommandons de disposer dans votre logement un ou deux appareils de type déshumidificateur que vous laisserez tourner 24h/24 pendant au moins deux mois, ensuite, adapter en fonction de l'humidité ambiante. Certaines compagnies d'assurances sont disposées à indemniser l'achat de ces appareils. D'autres préfèrent louer un matériel de type professionnel, (très onéreux) : à voir en fonction de la gravité de la situation.

Maintenant que tout le logement est bien sec, vous pouvez commencer les travaux. Passer un produit anti-humidité sur les plâtres avant de retapisser (éviter le placoplâtre qui résiste très mal à l'eau).

Et ... Bon courage !!!

Annexe

Vous trouverez dans les pages qui suivent certains documents destinés à vous faciliter la vie.

Etat de perte mobilier.

Aide-mémoire personnel.

